



## **Evaluation chercheurs 2008**

### **Les questions les plus fréquemment posées**

#### **Quelles sont les périodes de références...**

##### **◆ ...du CRAC**

L'activité considérée pour la campagne en cours est celle accomplie pendant une période de référence comprise entre le 1<sup>er</sup> septembre 2006 et le 31 août 2007.

##### **◆ ...du rapport d'activité**

L'activité considérée pour la campagne en cours est celle accomplie au cours des 2 (rapport à deux ans) ou 4 (rapport à 4 ans) dernières années.

Le rapport à 4 ans doit également décrire les objectifs de recherche pour les 4 prochaines années.

(Cf. Les recommandations pour la rédaction du rapport d'activité, en ligne sur le site Internet de la DRH).

##### **◆ ...de la liste des productions scientifiques**

La liste des productions scientifiques qui accompagne le rapport d'activité concerne les publications, brevets, logiciels, etc. du chercheur depuis le début de sa carrière.

#### **Situation personnelle du chercheur**

##### **◆ Je suis retraité depuis ... dois-je rendre un rapport d'activité et/ou renseigner mon CRAC ?**

Le chercheur ne doit pas déposer de rapport d'activité, ni renseigner son CRAC.

Les retraités sont radiés des cadres. Quelle que soit la date à laquelle ils ont fait valoir leur droit à pension, ils n'ont plus à rendre compte de leur activité de recherche.

##### **◆ Je vais être à la retraite dans x mois, dois-je rendre un rapport d'activité et/ou renseigner mon CRAC ?**

Le chercheur doit renseigner son CRAC et, s'il est évalué au printemps 2008, rendre un rapport d'activité. En effet, le rapport d'activité porte principalement sur l'activité antérieure du chercheur.

La dimension projective d'un rapport d'activité à 4 ans est bien évidemment réduite en prévision d'un départ en retraite, sauf si le chercheur a fait une demande d'éméritat, auquel cas il y a lieu de mentionner les perspectives scientifiques pour l'avenir.

##### **◆ Je suis en arrêt maladie / en congé maternité...**

Tout dépend de la durée de l'arrêt.

- Si l'arrêt maladie ou le congé maternité est de courte durée, il ne dispense pas de produire le rapport (la production du rapport devant être différée à la fin de l'arrêt maladie).

- Si le congé est un congé de longue maladie, ils dispense du CRAC / RA (puisqu'il n'y aura pas eu d'activité de recherche pendant la durée de l'arrêt).



## **Je suis stagiaire...**

### **◆ ... je n'ai pas été destinataire du mail, dois-je rendre un rapport d'activité et/ou renseigner mon CRAC ?**

Le compte rendu annuel d'activité et le rapport d'activité ne concernent que le chercheur déjà titulaire au moment du lancement de la campagne.

Les chercheurs stagiaires qui ont déjà rendu un rapport de stage en vue de leur titularisation et qui seront titularisés à l'automne, avant la fin de la campagne d'évaluation, ne rendent pas de rapport d'activité et ne renseignent pas de compte rendu annuel d'activité de chercheur (CRAC). Ils seront évalués (Rapport d'activité et/ou CRAC) lors de la prochaine campagne d'évaluation au titre de l'année 2009.

### **◆ ... la durée de mon stage a été prolongée, à quel moment devrai-je rendre un rapport d'activité et/ou renseigner mon CRAC ?**

Le chercheur devra rendre son rapport d'activité et/ou renseigner son CRAC après avoir été titularisé, lors de la campagne d'évaluation qui suit sa titularisation.

## **J'ai changé d'adresse**

### **◆ Je viens de changer de laboratoire, mon adresse n'est plus bonne, que dois-je faire ?**

### **◆ Je ne suis plus dans un laboratoire du CNRS, mon adresse n'est plus bonne, que dois-je faire ?**

Le chercheur doit prévenir sa délégation régionale et prendre contact avec son directeur d'unité afin que les données qui le concernent soient mises à jour sur Labintel.

## **Je viens d'établir un dossier de demande de promotion...**

### **◆ ...vous n'avez qu'à récupérer mon dossier de promotion pour mon rapport d'activité.**

### **◆... est-ce bien nécessaire ou obligatoire de faire deux rapports à quelques semaines d'intervalle ?**

### **◆... mon dossier de promotion peut-il servir en tout ou partie à la rédaction de mon rapport d'activité ?**

Le chercheur doit produire un nouveau rapport même si ce n'est qu'un copié-collé de celui qu'il a déjà produit en vue de son avancement de grade.

## **Comment savoir si mon évaluation est à 2 ou 4 ans...**

L'évaluation des chercheurs affectés dans des unités du CNRS est fonction du rythme de l'évaluation de l'unité.

- Si l'unité a une date de fin de mandat comprise entre le 01/01/2008 et le 31/12/2008, le chercheur doit rendre un rapport à 4 ans (un rapport à 2 ans si la durée du mandat était de 2 ans).
- Si l'unité a une date de fin de mandat comprise entre le 01/01/2010 et le 31/12/2010, le chercheur doit rendre un rapport à 2 ans.

L'évaluation des chercheurs affectés dans des unités non CNRS est biennale, sans différence marquée entre les évaluations à 2 ans ou 4 ans puisque qu'il n'y a alors aucun lien entre l'évaluation individuelle et celle de la structure dans laquelle le chercheur est affecté.



## Peut-on changer les dates d'accès à l'espace chercheurs et à l'application CRAC

- ◆ **Je pars en voyage et je reviens après la date de fermeture, que faire...**
- ◆ **Peut-on ouvrir CRAC ou e-valuation (avant ou après les dates d'ouverture) ?**

Non. L'évaluation s'effectue dans le cadre d'une campagne nationale. Pour autant, l'établissement a mis en place des procédés d'administration électronique utilisant des technologies internet : la distance n'est donc plus un obstacle à l'envoi de son CRAC ou de son RA, quel que soit le lieu du déplacement dans le monde.

- ◆ **Je pars en mission et je n'ai pas la possibilité de me connecter, comment faire ?**

Le chercheur doit contacter l'assistance aux utilisateurs ( [assistance@dsi.cnrs.fr](mailto:assistance@dsi.cnrs.fr) - tel 05 62 24 25 31 ) et demander un formulaire de CRAC papier.

- ◆ **Je rentre de mission et je suis hors délai, comment faire ?**

Le chercheur doit contacter l'assistance aux utilisateurs ( [assistance@dsi.cnrs.fr](mailto:assistance@dsi.cnrs.fr) - tel 05 62 24 25 31 ) et demander un formulaire de CRAC papier.

## Questions diverses

- ◆ **J'ai perdu mon code d'accès...**

Le chercheur doit recourir au gestionnaire de mots de passe dans la page d'accueil de l'application CRAC

- ◆ **Qui va remplir le rapport au niveau de la direction du laboratoire (mon Directeur ? mon chef d'équipe ? mon tuteur ? et s'il n'est pas CNRS ...)**

Le rapport d'activité ne comporte pas de visa.

Le CRAC est visé par le directeur d'unité ou, dans le cas des très grandes unités, par la personne déléguée par lui.

Les directeurs d'unités non CNRS ont maintenant la possibilité de viser électroniquement les CRAC, il faut que le chercheur renseigne l'adresse électronique de ce dernier dans la rubrique « identité » de l'application CRAC.

En cas d'impossibilité pour le directeur d'unité de se connecter à l'application, une version informatique du CRAC est générée, à imprimer puis à faire signer par le directeur de l'unité. Ce document papier doit être ensuite envoyé à la direction des ressources humaines pour intégration dans e-évaluation.

- ◆ **De combien de pages doit être composé le CRAC ?**

C'est une application à remplir en ligne. Le chercheur est guidé et doit remplir les rubriques qui lui sont proposées

- ◆ **Qui réceptionne le CRAC et que devient il ?**

Le CRAC est consulté par les membres des sections du Comité national. Il participe du dispositif général d'évaluation des chercheurs et de suivi de leur activité. A tout moment le chercheur peut consulter, *via* son espace-chercheurs de l'outil e-évaluation, les rapports rendus sur son activité.



**♦ J'ai changé de laboratoire en cours d'année, comment faire ?**

L'évaluation du chercheur sera fonction du laboratoire de la dernière affectation. Tous les chercheurs d'une même unité CNRS sont évalués selon la même fréquence, ce qui peut conduire le chercheur à être évalué deux années consécutives dans le cas d'une mutation.

**♦ Je souhaite changer de section et/ou d'affectation et/ou faire une mobilité, dois je l'évoquer dans le CRAC ?**

Non. Le compte rendu annuel d'activité du chercheur est une procédure spécifique qui porte sur une période de référence comprise entre le 1<sup>er</sup> septembre 2006 et le 31 août 2007. Par conséquent, les demandes particulières relatives à la carrière du chercheur qui concernent 2008 ne doivent pas y figurer.

- Le chercheur doit renseigner lui-même dans « e-valuation » les demandes relatives à l'intégration dans un corps de chercheur, au changement de section d'évaluation, au renouvellement de mise à disposition.

- Les demandes particulières, à savoir les demandes relatives à l'intégration dans un corps de chercheur, au changement de section d'évaluation, au renouvellement de mise à disposition, au changement d'affectation, à la mobilité hors CNRS, sont à adresser aux services du personnel et des ressources humaines de la délégation régionale dont relève le chercheur. Ce sont eux qui renseigneront la demande particulière dans e-valuation.

**♦ Je suis en détachement et je n'ai pas été destinataire du mail comment faire ?**

Les chercheurs en détachement, ne doivent pas renseigner de compte rendu annuel d'activité, ils ne sont pas non plus évalués par l'établissement.

**♦ Je suis en MAD et je n'ai pas été destinataire du mail comment faire ?**

Les chercheurs en position de mise à disposition doivent rendre un rapport d'activité et renseigner leur compte rendu annuel d'activité. Ils doivent prendre contact avec le service du personnel et des ressources humaines de la délégation régionale dont ils relèvent qui leur donnera toutes les informations utiles sur la campagne d'évaluation.